



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Défense

Question écrite n° 8945

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc expose à M. le Premier ministre que la France ne dispose pas d'organisme spécifique au niveau interministériel chargé des questions de coopération civile et militaire dans le cadre des opérations militaires extérieures. Il lui demande donc comment il envisage de remédier à cette situation préjudiciable aux intérêts de la France par rapport aux autres pays pour le traitement de tels problèmes et, notamment, s'il compte confier une telle mission au secrétariat général de la défense nationale ou s'il pourrait créer un organisme nouveau.

Texte de la réponse

Le domaine des actions civilo-militaires caractérise une forme nouvelle des opérations militaires. Il s'inscrit dans une stratégie globale qui vise à éviter l'apparition de conflits ouverts en donnant la priorité aux mesures de prévention et de maîtrise des crises, et en orientant l'action des forces engagées en fonction d'objectifs politiques, économiques et culturels. Ces actions civilo-militaires ont pour but de prendre en compte l'interaction qui s'opère entre les forces engagées et l'environnement civil et de faciliter ainsi la réalisation de l'objectif stratégique fixé au commandement de la force. Elles représentent donc une fonction opérationnelle à part entière et recouvrent trois types de missions : les actions au profit des forces, les actions humanitaires et celles en faveur de l'environnement civil. C'est dans le cadre des missions au profit de l'environnement civil que les armées peuvent faciliter le redémarrage économique d'un pays en crise, en s'appuyant sur les objectifs fixés par le Gouvernement français. Toutefois, les enseignements tirés du Liban et de la Bosnie font apparaître que la France est globalement absente de la politique de reconstruction menée par ces deux pays. Les raisons avancées résident dans l'absence d'engagement étatique et dans une certaine frilosité des entreprises françaises. Or, la force engagée dans un théâtre d'opérations recueille des renseignements d'ordre économique qui seraient très utiles à des entrepreneurs nationaux. Il y a donc lieu d'organiser au mieux la gestion du renseignement économique, et dans ce cadre la mise en place d'un organisme de coopération interministérielle apparaît nécessaire. Dans l'attente de la mise en oeuvre d'un tel organisme, l'état-major des armées renforcera ses structures, dès l'été 1998, en dotant la cellule Affaires civilo-militaires déjà existante de moyens conséquents.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8945

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 231

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2490